

LES VITICULTEURS GARDENT LEURS AIDES

Les subventions pour la reconversion des vignes cognac avaient été jugées illégales par la Commission européenne.



En avril 2009, le Collectif contre le recouvrement des aides complémentaires avait manifesté à Cognac. PHOTO ARCHIVES « SO »

Les 631 viticulteurs de Charente-Maritime et de Charente qui, en 1999 et 2000, avaient perçu une aide française pour reconvertir une partie de leur vignoble cognac en vignoble vin de pays, peuvent souffler. Ils ne devront pas rembourser le 1,23 million d'euros d'aides, jugées « illégales » par la Commission européenne dès 2000.

1,75 million d'euros

Pour cette dernière, les subventions françaises, qui arrivaient en complément des aides européennes, créaient une « distorsion de concurrence ». Depuis Noël 2008, les vigneron vivaient avec la crainte de devoir rembourser cette somme, majorée des intérêts de pénalité. Ce qui donnait un total d'1,75 million d'euros. Dès les premiers courriers reçus, de nombreux responsables viticoles, Philippe Guélin en tête, avaient riposté en créant le Collectif contre le recouvrement des aides complémentaires. Les syndicats viticoles, le service juridique du Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic) et un avocat avaient été mobilisés sur ce dossier. En avril 2009, un cortège de 350 viticulteurs avait manifesté jusque devant les grilles de la sous-préfecture de Cognac, pour dénoncer « une négligence de la France qui aurait dû attendre l'accord de la Commission européenne avant de verser les aides ». Ce sont des bureaux de cette même sous-préfecture qu'est venue, hier après-midi, la bonne nouvelle. Le préfet, Jacques Millon, et le sous-préfet, Guy Tardieu, ont pu annoncer aux responsables viticoles que la Commission européenne renonçait à exiger le recouvrement des aides françaises. La décision de la Commission européenne est une heureuse nouvelle dans la région, mais elle pourrait aussi donner quelques idées à la filière des fruits et légumes qui, elle aussi, s'est vu réclamer des remboursements d'aides dans des proportions bien plus colossales. Toutefois, dans le cas des « fruits et légumes », ce sont des organisations agricoles qui ont perçu les aides françaises et non pas les agriculteurs.